

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 24 février 2025

Patrimoine

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Patrimoine - Exposition "Du Congo à l'Yser" - Convention de prêt - Approbation.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la demande de prêt adressée au War Heritage Institute en date du 10 octobre 2024 afin d'accueillir l'exposition "Du Congo à l'Yser";

Vu la réponse favorable émanant du War Heritage Institute, reçue le 15 octobre 2024, autorisant le prêt de l'exposition "Du Congo à l'Yser" pour une durée de 4 semaines du 11 avril au 12 mai 2025;

Considérant que l'exposition "Du Congo à l'Yser" retrace la vie de 32 Congolais de l'armée belge qui ont servi dans les tranchées pendant la Première Guerre mondiale alors que la Belgique n'a pas déployé de troupes coloniales sur son propre territoire. Et que l'exposition s'intéresse à leurs destins, ce qu'il leur est arrivé sur le front, comment ils ont survécu et ce qu'ils ont fait après la guerre;

Considérant les missions de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, notamment celles consacrées à la valorisation de la mémoire et à l'éducation à la citoyenneté;

Considérant la volonté de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté d'organiser et d'accueillir des expositions afin de les présenter aux habitants de la commune;

Considérant qu'il s'agit d'un pan méconnu de l'histoire belge et que la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté veut valoriser la mémoire et l'éducation à la citoyenneté;

Considérant l'importance de permettre aux citoyens d'avoir accès à ce pan de l'histoire;

Considérant la volonté de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté de soutenir le développement touristique de la commune;

Considérant que le prêt de l'exposition "Du Congo à l'Yser" à un prix forfaitaire de 100€ par semaine;

Considérant que la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté accueillera l'exposition "Du Congo à l'Yser" pendant une durée de 4 semaines, le prix total de location s'élève à 400€;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025 en dépense à l'article 778/124.48;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'approuver la convention de prêt ci-annexée entre le War Heritage Institute et la commune de Beauvechain concernant le prêt de l'exposition "Du Congo à l'Yser", appartenant au War Heritage Institute, du 11 avril au 12 mai 2025, et ce, aux conditions précisées dans ladite convention.

Article 2. De financer cette dépense à l'article 778/124.48 du budget ordinaire de l'exercice 2025.

Article 3. De transmettre la présente délibération accompagnée de la convention de prêt signée au War Heritage Institute.

Article 4. De transmettre la présente délibération au directeur financier.

PROJET